



SOMMAIRE

**À NOTER DANS VOTRE
AGENDA : ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE** P.1
Votre rendez-vous adhérent

ÉDITO P.2
Maintien en emploi, une action prioritaire

ACTUALITÉ P.2
Le maintien en emploi : de quoi parle-t-on ?
AST74 renforce son engagement pour
le maintien en emploi
Comment favoriser le maintien en emploi ?

ZOOM SUR... P.4
AST74, organisme certifié AMEXIST
par AFNOR certification

EN CHIFFRES P.4
Résultats d'enquête « Vos besoins
en maintien en emploi »

**INFORMATIONS
& FORMATIONS** P.4
Relation adhérents
Nos rencontres
Nos formations en présentiel
Nos formations en e-learning



À NOTER **DANS VOTRE AGENDA** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Votre rendez-vous adhérent

**MARDI 19 JUIN 2018 - 17 H - SUIVI D'UN BUFFET
INSCRIVEZ-VOUS SUR WWW.AST74.FR**

Thème médical : comment améliorer la coopération entre les acteurs du maintien en emploi ?
Intégration des employeurs et des médecins généralistes dans le processus.





ÉDITO

Maintien en emploi, une action prioritaire

Le maintien en emploi est une des premières missions de nos actions en entreprises. Il est également au cœur des préoccupations des instances nationales et régionales (PRESANSE, DIRECCTE, SAMETH...).

Les services de santé au travail sont vos premiers contacts pour vous aider dans la prévention **des risques pour identifier** les solutions possibles et mettre en œuvre les moyens adaptés au maintien en emploi de vos salariés.

C'est pourquoi notre service est à votre écoute pour recueillir vos besoins, afin de vous aider au mieux dans la connaissance de ces démarches à mettre en place.

Nous vous proposons dans ces pages un aperçu des actions en maintien en emploi de nos équipes pluridisciplinaires, coordonnées par le médecin du travail.

Bonne lecture !



LE MAINTIEN EN EMPLOI : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le maintien en emploi résume l'ensemble des incidents qui perturbent la vie professionnelle et la capacité d'un salarié à tenir son emploi en raison de son état de santé. Concrètement quels sont ces incidents ? Ils peuvent être nombreux : maladie chronique, incident de santé, accident de la vie ou du travail, maladie professionnelle, handicap, vieillissement... sont autant de situations qui peuvent empêcher le salarié de maintenir son poste de travail sereinement.

AST74 RENFORCE SON ENGAGEMENT POUR LE MAINTIEN EN EMPLOI

Fin 2017, nous vous avons interrogés sur vos attentes en matière de maintien en emploi. Les conclusions de cette enquête nous conduisent à mieux communiquer sur nos actions et à renforcer le lien entre les acteurs concernés.

Lorsque vos salariés rencontrent des difficultés de santé, assurer leur maintien en emploi peut s'avérer ardu. Afin de mieux connaître vos besoins dans ce domaine, nous avons mené une enquête inédite, entre novembre et décembre 2017, auprès de nos entreprises adhérentes de moins de cinquante salariés.

Le constat est sans appel : 95% des employeurs ayant rencontré des situations de maintien en emploi les jugent complexes ou très complexes. 60% d'entre eux ont eu recours à un partenaire extérieur mais la majorité en ont été insatisfaits. L'information sur le maintien en emploi et sur les partenaires compétents est à leurs yeux insuffisante. Quant aux employeurs qui n'ont pas rencontré ces situations, ils ont tendance à sous-estimer la complexité des démarches à entreprendre. Enfin, l'enquête révèle une méconnaissance des contreparties de l'adhésion à AST74 et des spécialistes à leur disposition.

Nous vous présenterons la synthèse de cette enquête lors de notre assemblée générale, le 19 juin prochain. Nous allons prendre en compte ses conclusions dans le cadre de nos nouvelles orientations, avec la volonté réaffirmée de vous apporter les meilleurs conseils et de garantir la meilleure protection pour vous-mêmes et pour vos salariés. Nous avons d'ores et déjà partagé vos réponses avec les trente-cinq services de santé au travail (SST) présents lors d'une conférence régionale sur le maintien en emploi le 29 mars dernier. Nous souhaitons ainsi être votre porte-parole auprès de ces instances afin qu'elles améliorent leur communication et leur démarche d'accompagnement.

LE MÉDECIN DU TRAVAIL AU CŒUR DU DISPOSITIF

Fortement engagés dans cette thématique du maintien en emploi, nous avons monté un groupe de travail pluridisciplinaire, composé de médecins du travail, de psychologues du travail, d'une assistante sociale, d'une ergonome et d'assistantes. Ses missions ont pour objectif d'identifier précocement les salariés ayant un risque de désinsertion

professionnelle et de resserrer les liens entre les acteurs du maintien en emploi. Notre groupe de travail a identifié les partenaires locaux sur lesquels les employeurs et les médecins généralistes peuvent s'appuyer et les a réunis dans un annuaire. On y retrouve la CARSAT, le SAMETH, Cap Emploi, l'Agefiph, HandiBTP, la MDPH... Nous avons également organisé des rencontres entre ces partenaires et les médecins généralistes. Nous avons identifié à cette occasion deux notions réglementaires essentielles pour le suivi du salarié, qu'il convient de faire davantage connaître : la visite de pré-reprise, organisée avant la reprise du travail dans le cadre d'un arrêt de plus de trois mois, et le temps partiel thérapeutique, un aménagement du poste de travail faisant suite à un arrêt de travail.

Ces consultations mettent en lumière le rôle crucial du service de santé au travail. Au cœur du système du maintien en emploi, il fait le lien entre l'entreprise et les salariés d'une part, et les acteurs et moyens du maintien en emploi d'autre part. Grâce à son équipe pluridisciplinaire, il apporte une réponse adaptée à chaque problématique. Au centre

du dispositif, le médecin du travail conseille les employeurs et les salariés puis les oriente vers le bon interlocuteur. L'assistante sociale, par exemple, étudie la meilleure solution en fonction de la situation rencontrée et fait le lien avec l'administration et les organismes partenaires.

De nombreux outils sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Nous vous invitons à solliciter nos équipes par mail à SANTETRAVAIL@AST74.FR ou de vous rapprocher de vos contacts habituels. Consultez aussi notre site internet riche en informations, WWW.AST74.FR.

● PLUS D'INFORMATIONS / CONTACT

Dr N. Guidou, psychologue du travail nguidou@ast74.fr

Dr S. Ziliotto, médecin du travail sziliotto@ast74.fr

Mme S. Longera, assistante sociale slongera@ast74.fr

WWW.AST74.FR/FR/INFORMATIONS-SANTE-TRAVAIL/MAINTIEN-EN-EMPLOI



COMMENT FAVORISER LE MAINTIEN EN EMPLOI ?

Le maintien en emploi est une problématique complexe qui se trouve au carrefour de la santé, de l'activité professionnelle et de l'emploi. Sur ce sujet vos questions sont nombreuses, nous en avons sélectionné quelques-unes.

UN DE MES TRAVAILLEURS EST EN ABSENCE LONGUE DURÉE, QUELLE EST LA DÉMARCHE POUR FAVORISER SON RETOUR ?

En vue de favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs en arrêt de travail d'une durée de plus de trois mois :

- Une visite de pré-reprise sera demandée à l'initiative de votre travailleur⁽¹⁾ ou celle de son médecin traitant ou médecin conseil directement auprès d'AST74.
- Le médecin du travail se chargera alors d'organiser cette visite de pré-reprise.

À la suite de cette visite, le médecin du travail vous informera ainsi que le médecin conseil, sauf si le travailleur s'y oppose, de ses recommandations afin que toutes les mesures soient mises en œuvre pour favoriser le maintien dans l'emploi de votre travailleur.

UN DE MES TRAVAILLEURS REVIENT APRÈS UN ARRÊT DE TRAVAIL, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Dans les cas suivants :

- Après un congé de maternité.
- Après une absence pour cause de maladie professionnelle.
- Après une absence d'au moins trente jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel.

Rendez-vous sur votre Espace adhérents pour demander une visite de reprise. AST74 l'organisera dans les 8 jours suivant la date de reprise effective.

⁽¹⁾ Depuis 2017 le terme travailleur, plutôt que salarié, est utilisé dans les textes réglementaires du code du travail.

ACTUALITÉ



CONSTATATION DE L'INAPTITUDE POUR UN DE MES TRAVAILLEURS, COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

Si lors de ces visites, le médecin du travail envisage une inaptitude, il échangera obligatoirement avec vous ou votre représentant avant de la notifier.

- **Nouveauté décret 2017** : si le médecin du travail mentionne dans cet avis que tout maintien du travailleur dans un emploi est gravement préjudiciable à sa santé ou que l'état de santé du travailleur fait obstacle à tout reclassement dans un emploi, vous n'avez aucune obligation de reclassement et êtes dispensés de cette recherche avant de procéder au licenciement du travailleur pour inaptitude.

Dans le cas contraire, il vous faut demander l'avis des délégués du personnel dans le cadre de la recherche de reclassement et pour la suite de la procédure.

JE VEUX CONTESTER UN AVIS MÉDICAL, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- **Nouveauté décret 2017** : si vous voulez contester l'avis du médecin du travail, vous avez 15 jours à compter de la notification de celui-ci par une saisine en référé auprès du Conseil des Prud'hommes.

VISITE À LA DEMANDE - JE SOUHAITE QU'UN DE MES TRAVAILLEURS SOIT VU PAR LE MÉDECIN DU TRAVAIL.

- Vous devez solliciter un rendez-vous via l'Espace adhérents.
- Votre travailleur peut aussi effectuer directement cette demande auprès de nos services.
- Le médecin du travail peut également demander à voir votre travailleur.

POUR UN SUIVI MÉDICAL EFFICIENT DE VOS SALARIÉS

- L'accès à votre Espace adhérents est un réflexe à acquérir. Il vous permet d'effectuer toutes vos démarches administratives ainsi que la mise à jour de vos effectifs tout au long de l'année.

● PLUS D'INFORMATIONS / CONTACT

WWW.AST74.FR/FR/PORTAIL-ADHERENTS

Relation adhérent - Tél. 04 50 45 55 30

relationadherent@ast74.fr

ZOOM SUR...

AST74, ORGANISME CERTIFIÉ AMEXIST PAR AFNOR CERTIFICATION

Le système de certification de la profession s'appelle AMEXIST. AMEXIST est un label professionnel créé par les Services Interentreprises de Santé au Travail au sein de l'association qui les fédère, PRESANSE (ex. CISME), en partenariat avec AFNOR Certification.

Depuis de nombreuses années, nous nous sommes engagés dans une **démarche d'amélioration continue** intitulée Démarche de Progrès en Santé au Travail (DPST). Notre engagement au service de la santé au travail vient d'être reconnu et AST74 est maintenant certifié AMEXIST.

Cette certification atteste le bon fonctionnement de notre service sur

les volets médicaux, techniques et organisationnels. Elle est axée sur les besoins de santé et de prévention de nos adhérents et de leurs salariés. Elle est également dirigée sur les nouvelles exigences de Santé au Travail et sur la capacité du service à envisager sereinement celles à venir.

AST74 a été évalué en début d'année par AFNOR Certification sur 22 points clés de son activité et de son organisation. Il a répondu avec succès aux critères de certification.

Désormais, il s'agit pour AST74 de faire perdurer la dynamique d'amélioration continue et d'engager de nouvelles réflexions sur les points d'amélioration identifiés lors de l'audit. La certification, délivrée pour cinq années, fera l'objet d'un audit

de renouvellement, complété par la pérennisation des auto-évaluations.

AST74 est le onzième service de santé au travail en France à être certifié. Soixante autres services sont engagés dans la Démarche de Progrès en Santé au Travail.

● PLUS D'INFORMATIONS / CONTACT

Mme D. Gruaz,
animatrice DPS
Tél. 04 50 22 77 33
dgruaz@ast74.fr



Organisme certifié AMEXIST
Par AFNOR certification
N° d'attestation DPST3011

EN CHIFFRES

RÉSULTATS D'ENQUÊTE

« VOS BESOINS EN MAINTIEN EN EMPLOI »

1161

c'est le nombre de réponses reçues au questionnaire de l'enquête « Vos besoins en maintien en emploi ». Merci à vous !

Mi-novembre 2017 une enquête a été envoyée par courriel, auprès de nos entreprises adhérentes de moins de 50 salariés afin de mieux comprendre leurs besoins en matière de maintien en emploi.

Le groupe de travail AST74 maintien en emploi, vous présentera lors de l'**Assemblée Générale le 19 juin prochain**, la synthèse des résultats de l'enquête « Vos besoins en maintien en emploi ». Cette présentation sera abordée lors du

thème médical « Comment améliorer la coopération entre les acteurs du maintien en emploi ? Intégration des employeurs et des médecins généralistes dans le processus ».

Grâce à ces retours nous allons pouvoir adapter notre démarche et développer un meilleur accompagnement sur ces problématiques souvent complexes.

Pour toute information, contactez vos interlocuteurs AST74.

● PLUS D'INFORMATIONS / CONTACT

WWW.AST74.FR/FR/INFORMATIONS-SANTE-TRAVAIL/MAINTIEN-EN-EMPLOI



INFORMATIONS & FORMATIONS



RELATION ADHÉRENT

ESPACE ADHÉRENTS

- Déclarez vos effectifs et mouvements de salariés.
- Consultez la situation de votre compte.
- Téléchargez vos factures.
- Demandez des rendez-vous.

N'oubliez-pas, avant toute(s) demande(s) de rendez-vous, de vous assurer que vos salariés sont bien enregistrés dans votre Espace adhérents.

● PLUS D'INFORMATIONS / CONTACT

WWW.AST74.FR/FR/PORTAIL-ADHERENTS

Relation adhérent - Tél. 04 50 45 55 30
relationadherent@ast74.fr

ESPACE INTÉRIMAIRES

Réservé aux entreprises de travail temporaire (E.T.T.).

L'Espace intérimaires est réservé aux entreprises de travail temporaire (E.T.T.) adhérentes. Il est accessible par une connexion sécurisée.

Il vous permet de consulter le **fichier commun des fiches d'aptitude des travailleurs intérimaires pour la région Auvergne Rhône-Alpes**.

La consultation de l'Espace intérimaires facilite l'organisation du suivi individuel des travailleurs intérimaires. En vérifiant en amont la date de la dernière

visite d'embauche votre agence peut constater si une visite a déjà eu lieu dans les 24 mois pour une même E.T.T. ou pour une E.T.T. différente. Ceci vous évite des demandes de visites inutiles.

● PLUS D'INFORMATIONS / CONTACT

WWW.AST74.FR/FR/PORTAIL-INTERIMAIRE

Mme M. Gaget
Tél. 04 50 22 72 99
mgaget@ast74.fr

Relation adhérent
Tél. 04 50 45 55 30
relationadherent@ast74.fr



IDENTIFIANTS ESPACE INTÉRIMAIRES

Secteur Léman : EH + votre n° adhérent

Secteurs d'Annecy & BTP : EA + votre n° adhérent

En cas d'oubli d'identification, contactez le service relation adhérents en précisant votre numéro d'adhérent.

NOS RENCONTRES



PETITS DÉJEUNERS D'INFORMATIONS ADHÉRENTS

Nos équipes vous donnent rendez-vous pour vous apporter des réponses sur vos obligations en santé au travail, vous aider à mettre en place la prévention dans votre entreprise et assurer le suivi médical de vos salariés.

- **PLUS D'INFORMATIONS / CONTACT**

Mme T. Del Medico
Tél. 04 50 22 77 30
siteweb@ast74.fr



- **INSCRIVEZ-VOUS AUX PETITS DÉJEUNERS D'INFORMATIONS ADHÉRENTS**

WWW.AST74.FR/FR/PETITS-DEJEUNERS

RÉUNIONS D'INFORMATIONS EMPLOYEURS

Des préventeurs vous aident à remplir vos obligations réglementaires sur différentes étapes et thèmes précis de prévention.

NEWS

Nous vous proposons une nouvelle date de réunion d'information employeurs à destination des architectes et maîtres d'œuvres, sur le thème **Sensibilisation amiante sous-section 4**, le **vendredi 15 juin 2018 de 9h30 à 12h** sur le centre des Glaisins, 16 rue du Pré Faucon PAE les Glaisins Annecy-Le-Vieux 74940 ANNECY.

- **PLUS D'INFORMATIONS / CONTACT**

Mme S. Encrenaz
Tél. 04 50 22 77 37
sencrenaz@ast74.fr



- **INSCRIVEZ-VOUS AUX RÉUNIONS D'INFORMATIONS EMPLOYEURS**

[HTTP://WWW.AST74.FR/FR/SESSIONS-INFORMATION/](http://WWW.AST74.FR/FR/SESSIONS-INFORMATION/)

NOS FORMATIONS EN PRÉSENTIEL



SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (S.S.T.)

- **Formation**

Obligation légale, Articles R. 4224-15 et 16 du code du travail, « Responsabilité de l'employeur en accord avec le médecin du travail à organiser la formation de personnes aux premiers secours ».

Objectifs : rendre capable le futur secouriste d'agir rapidement et efficacement en cas d'accident du travail et de reconnaître les risques professionnels.

D'après le programme de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Durée : 14 heures suivies d'une évaluation certificative. Les candidats admis recevront un certificat « sauveteur, secouriste du travail ».

- **Maintien et actualisation des compétences**

Objectifs : maintenir et mettre à jour les compétences acquises en formation initiale.

Durée : 7 heures. Les candidats admis recevront un certificat SST valide 24 mois.

Pour les entreprises de moins de dix salariés le prix des formations est compris dans la cotisation annuelle. N° d'habilitation en tant qu'organisme formateur 1 : 1273001/2017/SST-01/0/06

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)



Formation

Objectifs : réduire, voire supprimer les risques liés à l'activité physique, développer l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention des risques liés à l'activité physique et déployer les bonnes pratiques de prévention, de la direction jusqu'aux acteurs de terrain.

Durée : 12 heures minimum.

- **Maintien et actualisation des compétences**

Objectifs : pérenniser l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention des risques liés à l'activité physique, continuer à déployer les bonnes pratiques de prévention, de la direction jusqu'aux acteurs de terrain.

Durée : 7 heures.

Formation groupe : compris dans le tarif de la cotisation annuelle, groupe de six à huit participants. N° d'habilitation en tant qu'organisme formateur 1 : 1273029/2017/Prap-IBC-01/0/06

- **PLUS D'INFORMATIONS / CONTACTS**

WWW.AST74.FR/FR/ACTIONS-EN-SANTE-AU-TRAVAIL/FORMATION

- **INSCRIPTIONS**

Mme V. Guerrey - Tél. 04 50 71 06 06 - vguerrey@ast74.fr

NOS FORMATIONS EN E-LEARNING



FORMEZ VOS SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

AST74 met à votre disposition une plateforme e-learning pour former et sensibiliser vos salariés aux risques professionnels :

- SAVOIR LES RECENSER
- SAVOIR LES PRÉVENIR

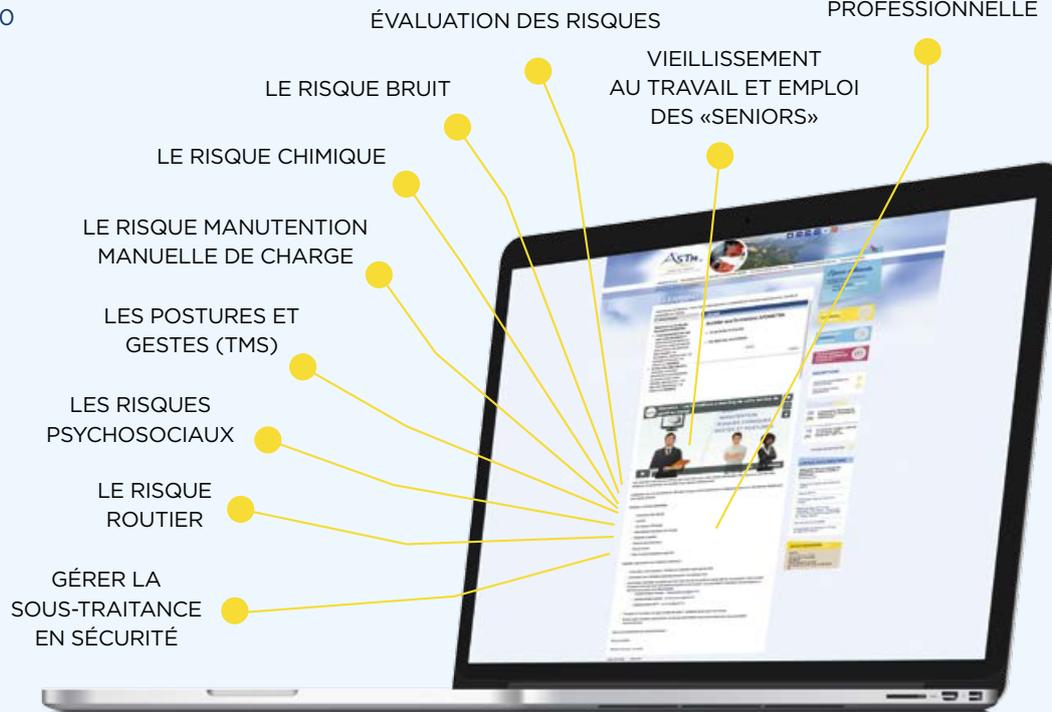


MODULES E-LEARNING

Dix modules e-learning sont proposés. Assortis de cas pratiques, de jeux interactifs, de documents annexes, de QCM, ils sont une aide à l'évaluation des risques.

- **INSCRIPTIONS**
WWW.AST74.FR/FR/E-LEARNING
- **CONTACT / RENSEIGNEMENTS**
Tél. 04 50 22 77 30
siteweb@ast74.fr

CONSOMMATIONS,
ADDICTIONS ET VIE
PROFESSIONNELLE



10 MODULES E-LEARNING SONT DISPONIBLES⁽¹⁾

- **PLUS D'INFORMATIONS / CONTACTS**
WWW.AST74.FR/FR/E-LEARNING
Mme T. Del Medico - Tél. 04 50 22 77 30
siteweb@ast74.fr

⁽¹⁾ Une attestation de suivi de formation est délivrée pour chaque module validé. Ces attestations sont une preuve pour l'employeur. Elles participent aux actions d'informations ou de formations que vous devez mettre en place (code du travail - Article L 4121-1).

VOS CONTACTS SANTÉ AU TRAVAIL INTERPROFESSIONNEL & BTP

CENTRES MEDICAUX INTERPROFESSIONNEL

12, quai de la Tournette
CS 90417 ANNECY
74 013 **ANNECY** CEDEX
Tél. 04 50 45 33 45

16, rue du Pré Faucon
PAE Les Glaisins
ANNECY-LE-VIEUX
74 940 **ANNECY**
Tél. 04 50 63 30 90

21, rue Andromède
Parc Altaïs, Vivacité B
74 650 **CHAVANOD**
Tél. 04 50 11 09 31

222 bis, rue de la Sambuy
74 210 **FAVERGES**
Tél. 04 50 44 51 15

4, rue Léon Rey Grange
MEYTHET
74 960 **ANNECY**
Tél. 04 50 22 77 22

24, route de la Fuly
74 150 **RUMILLY**
Tél. 04 50 64 69 77

Résidence Tournette C
165, Impasse des Chapelles
74 450 **SAINT-JEAN-DE-SIXT**
Tél. 04 50 02 37 92

Rue de l'Hermitage
Résidence du Vieux Pont
74 230 **THÔNES**
Tél. 04 50 02 14 71

221, rue des Traineaux
74110 **AVORIAZ**
Tél. 04 50 74 12 74

51, route des Freinets
74 390 **CHÂTEL**
Tél. 04 50 73 32 76

6, allée de la Colline
74 140 **DOUVAINE**
Tél. 04 50 35 46 82

44, avenue des Grottes
74 500 **ÉVIAN-LES-BAINS**
Tél. 04 50 75 04 33

878, route de la Plagne
74 110 **MORZINE**
Tél. 04 50 79 01 38

16, avenue des Tilleuls
74 200 **THONON-LES-BAINS**
Tél. 04 50 71 06 06

CENTRES MEDICAUX BTP 74

16, rue du Pré Faucon
PAE Les Glaisins
ANNECY-LE-VIEUX
74 940 **ANNECY**
Tél. 04 50 57 02 47

4, rue Germain Sommeiller
ZI Les Grands Bois
74 100 **ANNEMASSE**
Tél. 04 50 95 81 20

1, rue Maréchal Leclerc
Immeuble le Panoramique
Entrée C
74 300 **CLUSES**
Tél. 04 50 54 65 14

5B, avenue d'Evian
74 200 **THONON-LES-BAINS**
Tél. 04 50 26 35 17

2 CENTRES MOBILES POUR LE NORD DU DÉPARTEMENT



RETROUVEZ LES CONTACTS SUR LA VERSION MOBILE DU SITE WWW.AST74.FR

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

12, quai de la Tournette CS 90417 ANNECY
74 013 **ANNECY** CEDEX
Tél : 04 50 45 13 56
santetravail@ast74.fr
www.ast74.fr



CENTRES AST74

BTP **INTERPRO**



SECTEUR INTERPROFESSIONNEL DU LEMAN

SECTEUR INTERPROFESSIONNEL ANNECY

